

Module spécifique orientation Paysagisme

Titre de module	Planification de l'exécution	Code	EPS-G4
Conditions	<p>Expérience dans l'utilisation des logiciels de branche (par ex. SORBA) et des logiciels CAO (par ex. VectorWorks) ainsi que des logiciels Office courants.</p> <p>Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non-inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel supérieur:</p> <p>Compétences énumérées dans les modules obligatoires de l'examen professionnel, orientation Paysagisme.</p> <p>Expérience dans la gestion et l'organisation d'une équipe de collaborateurs paysagistes.</p> <p>Les conditions citées peuvent être complétées par une expérience appropriée.</p>		
Compétences	<p>Les personnes ayant suivi ce module élaborent en toute autonomie l'ensemble des dossiers d'exécution nécessaires à la mise en œuvre sur la base d'un projet paysager. Elles s'occupent des détails techniques et établissent les bases de planification adéquates. Elles dressent des cahiers des charges qui servent de point de départ à leur offre, formulent celle-ci et la soumettent à leur clientèle. Elles rédigent le contrat d'entreprise ainsi que les documents nécessaires à la demande de permis de construire et les font signer par les clients.</p>		
Contrôle des compétences	<p>Cas d'étude, durée: 240 min. Élaboration technique d'un projet, y c. rédaction d'un cahier des charges</p>		
Objectifs de formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réunir les documents nécessaires à la demande de permis de construire. 2. Suivre la procédure d'autorisation de construire, du dépôt de la demande à l'obtention. 3. Définir les compétences et les interfaces entre l'entreprise exécutant le chantier et les autres services internes et externes impliqués dans la planification ou la construction. 4. Réaliser le plan d'exécution, plans de détail inclus, sur la base du plan de projet. 5. Vérifier les plans de projet ou d'exécution prédéfinis et proposer d'éventuels changements et compléments. 6. Vérifier les plantations prédéfinies et proposer d'éventuels changements et compléments. 7. Intégrer dans le plan d'exécution les bases d'aménagement paysager importantes concernant l'ouvrage ainsi que les dispositions légales, les directives et les normes. 8. Identifier dès la phase de planification les problèmes techniques survenant, élaborer des solutions en consultant si nécessaire des spécialistes. 9. Comparer différentes versions de l'offre et décider de la version définitive. 10. À partir des plans d'exécution et de détail, établir les bases nécessaires pour les devis estimatifs et les rédiger selon CAN ou sous forme de texte propre avec un logiciel de branche. 11. À partir des plans d'exécution/de détail et des données internes/externes, établir les bases nécessaires pour un devis et le calculer. Contrôler l'adéquation de ces calculs au marché, effectuer les adaptations nécessaires. 12. Soumettre l'offre aux clients avec tous les documents nécessaires. 13. Signer un contrat d'entreprise après accord du client. 		
Durée d'enseignement	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétences	Heures	100
Reconnaissance	<p>Module obligatoire pour l'admission à l'examen professionnel supérieur. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.</p>		
Durée de l'ID module	5 ans	Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EPS	7 ans